

Conseil Municipal du 25 Mai 2016 à 18H30

Présents : M.M. Baillès, Gousmar, bonnet, Duplan, Robert, Tamssom, Métaillié, Magné, Agueralde, Gaubert, Sibra, Fleury.

Procurations : Kréher à Métaillié, Buffel à magné, Dabas à Bonnet.

Secrétaire de séance : Mme Duplan à l'unanimité.

PLU→PADD : débat sans vote

Informations, idées, remarques émises par les élus :

- de par la loi et le SCOT l'accueil de nouveaux habitants doit se faire au village pour l'essentiel. Peut-être quelques possibilités dans un ou deux hameaux.
- aucune construction nouvelle en zone NC, agrandissement modéré autorisé pour les constructions existantes. Disparition de la dérogation concernant les maisons de gardiennage.
- prise en compte des couloirs verts répertoriés dans le SCOT, appelés aussi couloirs écologiques, destinés notamment au passage des animaux.
- croissance démographique encadrée soit 474 habitants maximum supplémentaires à Montjoire en 2030. Projection de l'évolution de la population à l'horizon 2025 avec une croissance moyenne de 1,7 %, progression de 292 habitants soit + 108 logements et + 10,8 hectares.
- problème posé par les parcelles situées en zone constructible qui ne se construisent pas. Les remettre en zone NC ? Créer une taxe ?
- dans les zones NC les constructions seront interdites, y compris sur les parcelles viabilisées (eau, électricité).
- au village les zones ouvertes à la construction devront pouvoir rejoindre la station d'épuration ou prévoir un assainissement autre agréé.
- pour toute sortie de lotissement sur les RD nécessité d'obtenir l'autorisation du Conseil Départemental, notamment pour la D15.
- c'est le Préfet qui valide ou refuse le PLU (contrôle de légalité).
- fixer les surfaces à construire sur les terrains divisibles (différencier plaine et coteau) .
- agrandissement de la zone artisanale ? Quel bénéfice pour la commune ?
- petite zone commerciale derrière le Vidalot à conserver (existe depuis la modification du POS de 1995)
- conserver les bois classés afin d'empêcher le déboisement (Montjoire Vieux).
- Il est très difficile de maîtriser l'apport de population en relation avec le maintien des classes de l'école...

Très Haut Débit Hertzien (suite)

Les élus ont été destinataires du projet Alsatis, commandé par le Conseil Départemental, présentant les quatre sites d'implantation de l'antenne possibles sur le village. Les simulations de rayonnement indiquent que seuls les emplacements 1 et 2 desservent la zone artisanale et le lotissement Vigné. M.GAUBERT s'interroge sur la fiabilité de cette étude. Par ailleurs l'emplacement n°1, sur le chemin de Ronde est contesté pour cause de nuisance visuelle. A l'heure actuelle, sur l'ensemble de la

commune, une centaine de maisons sont raccordées à Alsatis, à la satisfaction des clients. M. le M. indique que la dépose du poteau actuel et l'installation de l'antenne sur la mairie aura sans doute un coût pour la mairie (non fixé pour l'instant). Par ailleurs le CD et Alsatis ne souhaitent pas faire d'autres études, considérant que toutes les implantations possibles ont été étudiées. M. le M. laisse la parole à M.Marceau qui indique qu'il est impossible de connecter Alsatis à F.Télécom...

M. le M. rappelle la disparition à terme des réseaux téléphoniques analogiques...

Vote du CM concernant la dépose du poteau →

POUR : 13, CONTRE : 1, ABSTENTION : 1

Vote du CM concernant la pose de l'antenne sur la mairie →

POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

Ordures ménagères

Modification statutaire

Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib au R.S. A noter : nombreuses critiques sur le montant élevé de la redevance. D'autre part faut-il remettre en place le ramassage des encombrants, à la charge financière de la commune ? A voir.

Dissolution du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées en Haute-Garonne.

Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib. au R.S.

Prime annuelle employés municipaux

Actuellement 700 € pour 35 H. Proposition : 800 €

Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib au R.S.

Questions diverses

- plaque Pujos à la Croix de la Bourelle p.m.
- réfection des chemins du Bourdayre et de la Rivière p.m.
- subvention collège de Bessièrès p.m.
- réfection du four de la boulangerie p.m.
- communication sur les coupures d'eau p.m.